

# VIDÉOPROTECTION

**Une cinquantaine de caméras** sont implantées à Mantes-la-Jolie afin de surveiller la voie publique. 25 autres protègent les bâtiments municipaux. Elles permettent aux agents du Centre de Supervision Urbaine (CSU) de constater en temps réel une infraction, une incivilité, un accident et de faire intervenir sans délai une équipe sur place.

Le perfectionnement du système le rend encore plus efficace. Grâce à la **vidéo-verbalisation**, des procès-verbaux peuvent être dressés, concernant en priorité le stationnement gênant et dangereux. Retransmises en temps réel au commissariat, les images sont de plus en plus utilisées par les enquêteurs de la Police Nationale. Elles aident concrètement à la **résolution des infractions** et à la recherche de leurs auteurs.

La Police Municipale dispose également de **caméras-piétons**, dont sont équipés les agents sur le terrain.

**Objectifs** : résoudre les problèmes d'incivilités vis-à-vis des forces de l'ordre mais aussi faire baisser la tension lors de certains contrôles, sans oublier une contribution à la recherche d'auteurs d'infractions et d'intervenants lors des incidents.

Le volet sécurité du programme présenté par **Raphaël Cognet et son équipe municipale** en 2022 prévoyait :

- > l'installation d'une caméra par école : **32 écoles = 32 sites protégés** .
- > la **modernisation** du parc existant,
- > le déploiement de **45 caméras supplémentaires** sur l'espace public : au total 113 caméras protègent la Ville,
- > l'utilisation de l'intelligence artificielle avec l'intégration d'un logiciel d'analyse et d'alerte  
L'opérateur peut désormais **être alerté suivant des scénarios prédéfinis** :
  - comportements suspects,
  - encombrants ou colis abandonnés sur voie publique,
  - regroupement de personnes,
  - stationnements gênants,

